

**Société Civile Professionnelle**

**Bernard LEYDET  
Olivier LEYDET  
François GALTIER  
Olivier HYVERT**

Huissiers de Justice Associés

3, Place Franklin  
06046 NICE CEDEX 1  
Tel: 04.93.87.11.53

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MIL SEIZE  
Et le VINGT-HUIT AVRIL**

**A LA REQUETE DE**

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE FLORIAN sis à 06000 NICE, 31 rue de Lille, représenté par son syndic en exercice, la société par actions simplifiée, cabinet CROUZET BREIL, au capital de 37.000,00 euros, identifiée au SIREN sous le numéro 965 800 691 et immatriculée au RCS de NICE dont le siège social est sis à 06000 NICE, 134 boulevard Gambetta, agissant poursuites et diligences de son directeur général en exercice domicilié es-qualité au dit siège.

**AGISSANT EN VERTU DE**

La grosse d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de NICE en date du 7 février 2014 signifié le 5 mai 2014 et devenu définitif comme l'atteste le certificat de non appel délivré par le greffe de la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE en date du 20 avril 2015,

**Je, Olivier HYVERT, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle « Bernard LEYDET, Olivier LEYDET, François GALTIER et Olivier HYVERT », titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de NICE, à la Résidence de NICE, y demeurant 3 place Franklin,**

**ME SUIS TRANSPORTE CE JOUR A PARTIR DE 09H15**

Au sein des droits et biens immobiliers dépendant d'un immeuble sis à 06000 NICE, 31 rue de Lille figurant au cadastre rénové sous la section LD n° 173 pour 5 a 53 ca

A l'effet de procéder dans le respect des dispositions des articles 35 et 36 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006 à l'établissement du procès-verbal descriptif des droits et biens immobiliers appartenant à monsieur **Bernard Jean LASSAU F** né à NICE le **2 septembre 1951**, de nationalité française, chercheur à l'INRA, demeurant et domicilié à Le Grand Chemin de France, 72650 LA MILESSE.

**Ce procès-verbal descriptif comprend :**

- la description des lieux, leur composition, leur superficie,
- l'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que les mentions des droits dont ils se prévalent le cas échéant,
- les nom et coordonnées du syndic,
- tout autre renseignement utile sur l'immeuble fourni notamment par les occupants.

**Là étant en présence des personnes prévues à l'article L142-1 du code des procédures civiles d'exécution, d'un serrurier, de monsieur Jean-Marc COTTO et de monsieur Sébastien THUAN (société URBA EXPERTISES) habilités à dresser les diagnostics techniques obligatoires en matière de vente immobilière,**

### **J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS SUIVANTES**

L'appartement dont il s'agit dépend de l'immeuble LE FLORIAN, de bonne occupation. Le syndic de la copropriété est le cabinet LUCIEN CROUZET & SIDNEY BREIL sis à 06000 NICE, 134 boulevard Gambetta.



Cet appartement se situe au troisième étage, première porte gauche sur le palier. Il s'agit d'un studio qui est actuellement libre de toute occupation et de tout mobilier.

Il est visiblement inoccupé depuis de nombreuses années.

Le chauffage est un chauffage au sol.

Cet appartement n'est pas en bon état du fait de son défaut d'entretien.

## HALL D'ENTREE / PIECE A VIVRE

Le parquet au sol est sale et à l'état d'usage. La tapisserie des murs est en mauvais état. La peinture des plafonds est en mauvais état, craquelée.







## CUISINE

Le carrelage au sol est en mauvais état, désuet. Celui posé sur une hauteur de 1,50 mètre sur les murs est à l'état d'usage. La peinture en partie supérieure des murs et en plafond est à l'état d'usage. Présence d'un évier un bac un égouttoir émail et d'une alimentation gaz.



La pièce à vivre et la cuisine bénéficient d'un accès à un balcon donnant en exposition Ouest sur la cour intérieure des immeubles du quartier.









## SALLE DE BAIN

Le carrelage au sol est en mauvais état, désuet. Celui posé sur une hauteur de 1,50 mètre sur les murs est à l'état d'usage. La peinture en partie supérieure des murs et en plafond est à l'état d'usage. Présence d'un lavabo, d'une baignoire en mauvais état, d'un bidet et d'un WC à chasse à dossier anciens, en mauvais état.





**Ceci étant les seules constatations qui m'aient été demandées, de tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.**